

À une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Ste-Praxède, tenue le 28 septembre 2020 et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

M. Jean-François Roy
M. Paul Audet
Mme Jacqueline Demers

M. Martin Bussières
M. Marc Bouliane
M. Gaétan Lapointe

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Daniel Talbot. Madame Josée Vachon, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

Cette séance extraordinaire se tient à huis clos.

2020-09-219 Ouverture de la session extraordinaire

Il est proposé par M. Paul Audet
Appuyé par M. Jean-François Roy
Et résolu unanimement d'ouvrir cette session extraordinaire à 18 h 30. Le quorum est constaté pour la tenue de cette séance extraordinaire.

Adoptée.

2020-09-220 Résolution : Confirmation de la réception de l'avis de convocation

Il est proposé par M. Martin Bussières
Appuyé par Mme Jacqueline Demers
Et résolu unanimement que les élus confirment avoir reçu l'avis de convocation incluant l'ordre du jour de cette séance extraordinaire, dans les délais légaux.

Adoptée.

2020-09-221 Résolution : Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Jean-François Roy
Appuyé par M. Marc Bouliane
Et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour, en ajoutant le point suivant :
- Suivi architecte
Ouverture de la session extraordinaire
Résolution : Confirmation de la réception de l'avis de convocation
Résolution : Lecture et adoption de l'ordre du jour
Travaux de voirie
Déneigement
Suivi : Esquisses architecte
Levée de l'assemblée extraordinaire

Adoptée.

2020-09-222 Travaux de voirie

Attendu que par la résolution 2020-08-191, des travaux de reprofilage de fossés ont été décrétés dans certains rangs municipaux;

Attendu qu'en date de ce jour, le coût des travaux s'élève à 20 100,51 \$ en raison de difficultés rencontrées dans certains rangs et que du reprofilage est toujours requis afin d'améliorer l'écoulement des eaux dans les fossés municipaux;

Attendu qu'il est opportun d'octroyer un nouveau budget afin de terminer les travaux de reprofilage déjà prévus et procéder aux travaux nécessaires pour enlever le roc dans certains fossés;

En conséquence, il est proposé par M. Martin Bussières

Appuyé par M. Jean-François Roy

Et résolu unanimement d'octroyer un contrat de 22 000 \$ à Excavation Grégoire Garneau pour procéder à du reprofilage de fossés et pour enlever le roc, dans les endroits ciblés par l'inspecteur en voirie, soit dans le Rang B-et-C, le Rang A et le 2^e Rang.

Adoptée.

Suivi : contrats de déneigement

La directrice générale informe les élus des différents contrats octroyés par le conseil pour les chemins non-inclus dans le contrat de déneigement général.

2020-09-223 Déneigement : portion privée Chemin Létourneau

Attendu que suivant les recommandations de l'avocate Me Anne-Marie Lessard, il serait inopportun pour la Municipalité de signer un contrat de déneigement avec Madame Guylaine Demers, en regard du déneigement de la section privée du chemin Létourneau;

Attendu que la non-conclusion de ce contrat ne signifie pas que la Municipalité renonce à contribuer aux frais de déneigement et sablage de ce tronçon;

Attendu l'approche de la saison hivernale, le conseil municipal demande à l'Association des riverains du Chemin Létourneau d'octroyer eux-mêmes un contrat de déneigement et de nous transmettre son nom et le coût pour procéder au déneigement et sablage du tronçon privé afin que le conseil se prononce sur le montant octroyé;

Attendu que cette demande est soumise à l'Association seulement pour la saison 2020-2021, puisque certains chemins privés, dont le chemin Létourneau, figureront au devis général du déneigement des chemins municipaux octroyés pour les 5 prochaines années à compter de l'hiver 2021-2022;

En conséquence, il est proposé par M. Gaétan Lapointe

Appuyé par M. Martin Bussières

Et résolu unanimement d'aviser l'Association des riverains du chemin Létourneau que la Municipalité ne compte pas accorder de contrat à Guylaine Demers, relativement au déneigement de la section privée du chemin Létourneau;

En ce sens, le conseil demande à l'Association de leur choix de leur offrir un contrat de déneigement à un entrepreneur de leur choix et d'adresser une demande d'aide financière à la Municipalité pour assumer le coût du déneigement;

Il est entendu que l'Association devra s'assurer que le déneigeur qu'ils sélectionneront procédera aux travaux de déneigement et de sablage de façon à ce que nos entrepreneurs qui s'occupent de la cueillette des ordures, de la récupération et du compost puissent y circuler de façon sécuritaire.

Adoptée.

2020-09-224 Esquisses architecte

Attendu le mandat confié à l'architecte Mme Marie-Christine D. Croteau par la résolution 2020-08-195, afin d'obtenir des propositions pour l'aménagement d'une toilette pour personne à mobilité réduite au rez-de-chaussée, ainsi que l'aménagement d'un local pour douches et toilettes au sous-sol;

Attendu que l'architecte nous soumet deux options pour les toilettes du rez-de-chaussée et trois options pour le projet du sous-sol;

Attendu que le conseil a choisi l'option 1 pour les toilettes du rez-de-chaussée mais demande certaines précisions supplémentaires au plan soumis;

Attendu que l'option 3 est retenue pour l'aménagement de toilettes et douches au sous-sol;

Attendu que le conseil devra prendre des décisions sur le choix des matériaux et souhaite obtenir des plans plus détaillés comprenant la localisation de la plomberie et de l'électricité, afin d'utiliser des plans conformes pour adresser une demande de soumissions;

Attendu qu'il y a lieu d'allouer un budget supplémentaire pour les ajouts requis au premier mandat;

En conséquence, il est proposé par M. Jean-François Roy
Appuyé par Mme Jacqueline Demers
Et résolu unanimement qu'un budget supplémentaire de 1000 \$ soit accordé et que la directrice générale contacte l'architecte pour obtenir un estimé budgétaire pour l'ensemble des travaux qui pourraient être requis dans l'obtention de plans finaux et de la préparation du devis pour soumissions.

Adoptée.

2020-09-225 Levée de l'assemblée extraordinaire

Il est proposé par M. Marc Bouliane
Appuyé par Mme Jacqueline Demers
Et résolu unanimement de lever cette séance extraordinaire à 20 h 45.

Adoptée.

M. Daniel Talbot
Maire
Président d'assemblée

Mme Josée Vachon
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

Je, Daniel Talbot, maire, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du code municipal.